



La Sure en Chartreuse

Regard vers



Le Journal

Numéro 5 - Septembre 2018



(Photographie - Martin MOREL)

« Le reflet est pour les couleurs, ce que l'écho est pour les sons »

Joseph Joubert
Essayiste
1754 - 1824

SOMMAIRE	Page 2	Éditorial
	Page 3	Les finances
	Page 4	L'urbanisme
	Page 5	L'environnement
	Page 6	Les travaux
	Page 7	La vie des deux villages
	Page 8	Lumière « Sure » la vie des associations
	Page 9	Les événements écoulés
	Page 10	L'agenda
	Page 11	Les infos pratiques
	Page 12	État civil



L'été 2018 a été marqué par la persistance quasi continue de températures supérieures aux valeurs saisonnières et par une vague de chaleur exceptionnelle qui a concerné l'ensemble du pays. Les pluies quant à elles ont été particulièrement absentes. Espérons que la transition avec l'automne qui s'annonce ne présentera pas d'épisodes trop violents et que la sécheresse va cesser.

Notre école primaire accueille 75 élèves en cette rentrée scolaire 2018/2019. Les élèves sont répartis dans 3 classes multi-niveaux. Le rythme scolaire est resté à 4,5 jours par semaine et l'équipe périscolaire encadre les enfants lors des Temps d'Accueil Périscolaires avec l'aide de personnel extérieur (activités de Gym, Yoga et musique) et de l'UFOLEP. Cette organisation permet d'encadrer avec tout le professionnalisme nécessaire les enfants, mais augmente indéniablement le coût du service. Une étude financière précise sera présentée aux parents.

Pour les parents d'élèves primaires et maternelles, je vous rappelle que le dépose-minute situé en haut de l'école n'est pas destiné à être un parking. Le stationnement de plusieurs véhicules gêne la circulation et le déneigement en période hivernale, la voirie étant étroite à cet endroit. Je vous remercie donc d'utiliser le parking situé en bas de l'école.

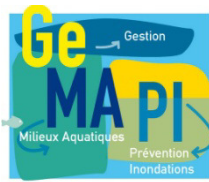
À l'école toujours, nous avons mis en place le logiciel « COMPLICE » qui permet à toutes les familles de réserver et payer en ligne la cantine, les TAP et les périodes de garderie. La mise en place du système a pris beaucoup de temps cet été à notre directrice d'ALSH, Rolande HOUDARD et à Sophie LELEU, conseillère déléguée au scolaire. Celles-ci ont pris le temps de répondre à tous et de gérer l'ensemble des dossiers. Les petits soucis du démarrage sont maintenant du passé et le système fonctionne correctement, un grand merci pour leur implication.

Concernant notre patrimoine, un petit point d'information sur les travaux de rénovation de la chaire de l'église de St Julien. Rolland GUILLAUD en charge du dossier a géré celui-ci dans son ensemble. Cette chaire est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 26 janvier 2001. En raison de son intérêt historique, artistique et architectural (voir article sur notre site internet), ce patrimoine inscrit au titre des monuments historiques fait l'objet de dispositions particulières pour sa conservation afin que toutes les interventions d'entretien, de réparation, de restauration ou de modification puissent être effectuées en maintenant l'intérêt culturel qui a justifié sa protection. Les démarches administratives sont terminées et les travaux ont commencé. La fin de la restauration de la chaire sera effective en début d'année 2019.

Enfin, les 2 défibrillateurs sont installés et 2 séances de formation aux gestes de premiers secours ont déjà été menées à la mairie par Fabrice BERNARD-GUELLE. Une nouvelle séance est programmée le samedi 10 novembre à la MTL à partir de 10 h. Afin de permettre à tous de pratiquer les gestes qui sauvent, le nombre de participants est limité à 20. Pensez à vous inscrire.

Au plaisir d'échanger avec vous lors des prochaines manifestations organisées sur la commune.

Virginie RIVIERE



LES FINANCES

Il me semble nécessaire de porter à votre connaissance le vote d'une nouvelle taxe votée par le Pays Voironnais et visant à financer la nouvelle compétence du Pays Voironnais en matière de gestion des eaux, la taxe **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

Afin de resituer le contexte, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais est compétente depuis le 1er janvier 2018 pour « la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence, GEMAPI, est une compétence obligatoire et elle comprend :

- l'aménagement de bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Pays Voironnais est concerné par 5 principaux bassins versants sur lesquels des syndicats de rivières interviennent déjà en tout ou partie.

La commune de la Sure en Chartreuse adhère au SIAGA (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents), sa cotisation s'élevait à 4 000 €/an prélevé sur le budget de fonctionnement de la commune (soit environ 7,50 €/foyer fiscal cartusurois).

A ce jour, la part portée jusqu'à présent par les communes au travers des cotisations aux syndicats de rivières et ADIDR s'élevait à 277 232 €/an (valeurs 2017). Il a été demandé aux élus lors du dernier conseil communautaire du Pays Voironnais de voter l'instauration d'une nouvelle taxe permettant de financer dans un premier temps une enveloppe budgétaire de 640 000 €/an à destination des différents syndicats « Gémapiens ». Les travaux ou études financés par cette future enveloppe n'ont pas été détaillés.

Sur notre commune, cette taxe se traduira de la façon suivante sur votre feuille d'imposition :

Taux de TH (taxe d'habitation) 2018 CAPV	Nouveau taux TH CAPV (avec part additionnelle GEMAPI°)
9,51 %	9,75 %
Taux de TFB (taxe Foncière Bati) 2018 CAPV	Nouveau taux TFB CAPV (avec part additionnelle GEMAPI°)
2,87 %	3,16 %

Pour exemple, un couple avec 2 enfants vivant dans une maison de 110 m² sur notre commune verra sa TH et sa TFB augmenter de 5,82 € et 4,79 € respectivement.

Au vu du manque de détail de l'enveloppe de 640 000 € souhaitée pour ces syndicats Gémapiens, de la non visibilité de l'utilisation de ces sommes, de la non projection des années futures quant au montant de l'évolution de cette taxe (elle est bloquée à un maximum de 40 €/an/habitant), j'ai refusé de prendre part au vote qui a institué cette taxe, tout comme 21 autres élus lors de ce conseil communautaire. Malheureusement, la taxe a été votée à la majorité et sera déployée début 2019

Virginie RIVIERE

Le 6 juin 2018, Audrey DASTE, de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG), a rencontré des élus de La Sure en Chartreuse : Roger Pellerin, Jean-Christophe Lévêque, Albin Ribeiro et Florence VIALI, en présence d'Anne DELATOURE, chargée de mission au Pays Voironnais, pour discuter sur les modalités d'une modification de nos deux PLU.

En effet, cette modification est devenue une nécessité pour prendre en compte les avancées législatives récentes (Grenelle, loi ALUR) ainsi que les documents supra communaux comme le SCoT, schéma de cohérence territoriale. Elle permettra également de résorber des anomalies ou ambiguïtés réglementaires, liées en particulier à la mise en application de la loi ALUR.

Dans le cadre de cette modification, aucune ouverture nouvelle à l'urbanisation n'est possible. Cela nécessiterait une révision, procédure beaucoup plus longue et coûteuse, nous obligeant à fusionner nos documents d'urbanisme. Cette révision sera forcément nécessaire dans les années à venir, mais elle devra être précédée d'une réflexion de fonds pour consolider les orientations de notre PADD, plan d'aménagement et de développement durable, clé de voute des documents de notre Plan Local d'Urbanisme.

Nous allons donc travailler sur une modification, sur une durée d'environ un an, soucieux de réaliser une mise à jour qui préserve la qualité de notre paysage de moyenne montagne.

Florence VIALI



Photographie – Odette ANCION

Photographie – Jacques MODELIN

La Sure en Chartreuse

Lexique des
termes
d'urbanisme



PLU : plan local d'urbanisme :

C'est le document de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et la gestion de l'espace communal (zonages, aléas...)

SCoT : Schéma de cohérence territoriale :

Il a remplacé le schéma directeur, depuis la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) du 13 décembre 2000. C'est un outil de planification, qui sert de cadre de référence aux

politiques sectorielles, notamment aux PLU, qui doivent s'y conformer.

Loi ALUR : Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Cette loi est venue modifier certaines données inscrites dans nos PLU, notamment en supprimant la notion de COS, coefficient d'occupation du sol, inscrite dans nos règlements.

Forestiers et Chasseurs, tous concernés par l'avenir de nos forêts

Par la consommation des jeunes pousses, des semis, et de l'écorce des jeunes arbres, les espèces de grand gibier compromettent la **régénération naturelle de la forêt**.

La surpopulation de gibier (cerf en particulier) représente une inquiétude pour l'avenir et le bon renouvellement des forêts.

La forêt a besoin des chasseurs pour réguler efficacement certaines espèces.

Les forestiers espèrent une régulation plus intense de ces espèces dans le respect des contraintes réglementaires.

La forêt pour sa bonne santé a aussi besoin de forestiers actifs et respectueux de bonnes pratiques.

Un retard d'exploitation est préjudiciable à long terme sur le dynamisme de croissance et la régénération naturelle des bois.

Il ne s'agit pas de surexploiter les bois, mais plutôt de les rendre productifs en les jardinant (coupe d'éclaircissement).

La forêt, exploitée de façon raisonnée et programmée grâce à un plan de gestion volontaire, joue pleinement son rôle en contribuant à la qualité de l'air et de l'eau.

Le plan de gestion de production du bois devenant une condition obligatoire pour bénéficier des aides publiques

L'exploitation des parcelles individuelles est peu rentable.

En s'associant les producteurs de bois peuvent proposer des volumes plus intéressants à commercialiser.

Des propriétaires forestiers de la commune viennent de créer une association syndicale libre de gestion forestière (reconnue par la préfecture) **L'ASLGF ENTRE ROIZE ET GUIERS**

Le but de cette association est de :

- Faciliter la gestion et la commercialisation du bois.
- Aider les propriétaires forestiers, qui ne peuvent pas s'occuper eux même des travaux, à valoriser et améliorer leur patrimoine.

Pierre Basso de Marco



Président : Gilbert Genon Catalot – Email : gilden-genon@orange.fr

Vice-président : Michel Gérente

Trésorier : Pierre Basso de marco - Email : pierre.basso-de-marco@orange.fr

Partenaire technique : Romain Provost – Email : romain.provost@crpf.fr

LES TRAVAUX

Installation des nouveaux panneaux d'entrée et de sortie de village

NOTRE HISTOIRE

....
Par arrêté du représentant du peuple du 16 frimaire an II (6 décembre 1794), la commune de Saint Julien de Ratz est réunie à celle de Pommiers. Elle en est distraite par arrêté du 9 brumaire an X (1801) (soit 7 ans après). Pommiers près Voreppe prend le nom de Pommiers la Placette le 15 novembre 1932.

Elle est réunie à la commune de Saint Julien de Ratz en 2017 et prend le nom de La Sûre en Chartreuse soit 85 ans après !

Pommier, Pommiers, Pommiers-près-Voreppe, Pommiers la Placette, La Sûre en Chartreuse.

Sources : Georges ANCION



Photographie – Albin RIBEIRO

Mise en service des Défibrillateurs Automatisés Externes

Deux défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) conçus pour permettre à toute personne même non médecin de sauver une vie en administrant une décharge électrique à une victime d'arrêt cardiaque sont mis en service depuis le 5 septembre 2018.



Salle des fêtes de St Julien
de Ratz



Maison du Temps Libre de
Pommiers la Placette

Photographies – Jean VEDEL

LA VIE DES DEUX VILLAGES

Un peu d'histoire

L'automobiliste, le cycliste ou promeneur qui se rend au village de Saint Julien de Ratz laisse sur sa gauche, au sortir des gorges du Bret, les bâtiments du **GAEC de Haute-phare**.



Photographie Rolland GUILLAUD
Clément aux côtés de son Grand-père

En 1976 Jean-Luc Guillaud, qui depuis 1968 exploite conjointement avec son père dans un premier temps, puis seul, les terres familiales, fait construire une stabulation sur la commune de Saint Julien de Ratz. Un deuxième bâtiment suivra en 1998. Dans le même temps son frère Philippe le rejoint pour travailler à ses côtés. C'est ainsi qu'en 1983 les deux frères créent le GAEC de Haute-phare du nom du hameau où se trouvait l'exploitation familiale dont ils sont issus.

La relève assurée par la jeune génération contribue à conserver le caractère rural de notre commune

Le temps passant Jean-Luc part à la retraite le 31/12/2014. C'est alors son neveu Clément Mazoyer qui reprend l'exploitation conjointement avec son oncle Philippe.



Photographie Jean VEDEL
Clément entouré de Philippe et de Jean-Luc

Pari courageux d'un jeune au regard de la dureté du travail qui empiète souvent sur la vie privée. La même configuration se retrouve d'ailleurs à la Gourmandière où Emmanuel Genève a rejoint son père, sa mère et son oncle. La commune doit déjà beaucoup à la décision de ces jeunes. Ce sont eux, par leur engagement et leur travail, qui conserveront - à côté d'autres - le caractère rural de notre commune.

30% de la surface agricole utile non mécanisable

Le GAEC de Haute-Phare possède une SAU (Surface Agricole Utile) de 96 hectares dont 36 ne sont pas mécanisables. L'exploitation est souvent contrariée par le morcellement des parcelles, la pente ou l'affleurement du rocher. dix-sept hectares sont consacrés à la culture du maïs pour ensilage, trois à la culture de céréales, le reste se répartissant entre prairies temporaires (dix hectares) et prairies permanentes.

Le GAEC a un droit à produire de 540 000 litres de lait/an

Ces productions sont destinées à l'alimentation du cheptel - soixante dix vaches lactantes de race Montbéliarde - et environ autant de génisses. Le GAEC a un droit à produire de 540 000 litres de lait/an. Cette production n'est pas transformée sur place mais enlevée par l'Etoile du Vercors (entreprise rachetée par Lactalis) et sert de matière première à la fabrication du Saint Félicien. Plusieurs critères concourent en dehors du marché à fixer le prix d'achat du litre de lait au producteur: à un prix de base se rajoutent des critères qualitatifs.



Photographie Clément MAZOYER
La stabulation

La friche maîtrisée grâce à un travail acharné

Si la friche, qui a beaucoup gagnée sur le territoire communal ces cinquante dernières années, est aujourd'hui contenue nous le devons au travail souvent acharné mais toujours accepté de ces quelques agriculteurs qui donnent à notre commune le visage que nous entendons lui conserver.

Propos recueillis par Jean VEDEL



Le dimanche 10 juin 2018 a eu lieu le grand retour du VTT de la Sure.

En effet, après deux années d'arrêt, la reprise a été un réel succès. C'est avec un nouveau bureau que nous continuons d'organiser des randonnées à vélo ou à pied sur les chemins de la commune et alentours.

L'objectif de l'association est de faire découvrir nos magnifiques paysages, mais également de rassembler les gens.



Photographies – Pierre-Antoine ESCALLIER

Le jour « J », le soleil était au rendez-vous et les participants aussi, pour notre plus grand plaisir. Il était attendu environ 200 personnes, mais c'est 320 participants qui ont répondu présents.

En plus de la randonnée, nous vous proposons une buvette ainsi qu'une restauration avec grillades, sandwiches et frites.

Une quarantaine de bénévoles a été rassemblée afin de veiller au bon déroulement de la journée.

Nous souhaitons donc remercier chaleureusement tous les bénévoles ainsi que nos généreux sponsors qui nous ont permis d'organiser cette journée.



Photographie – Pierre-Antoine ESCALLIER



C'est avec plaisir que nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, qui, nous l'espérons, sera encore meilleure. Celle-ci se déroulera comme à son habitude le deuxième week-end de Juin : **le dimanche 9 Juin 2019.**

Pierre-Antoine ESCALLIER

LES ÉVÉNEMENTS ÉCOULÉS



Photographie – Serge RISSER

Sortie LPO animée par Serge RISSER (5 mai 2018)



Photographie – Jean VEDEL

Formation à l'utilisation du défibrillateur (26 mai 2018)



Photographie - Jean VEDEL



Photographie – Sophie NALLET – « Arts, Vie et Vents »



Photographie Karine SCIPILITTI

Lâché de ballons lors de la fête de St Julien de Ratz (25 et 26 août 2018)



Photographies – Yves SOLER



Photographie - Marie-Claude BLANCHET

Lecture d'extraits du carnet de guerre de Charles SAMARAN par l'association « A portée de voix » dans le cadre du centenaire de la guerre de 14/18 (22 septembre 2018)

L'agenda



Pour être informés de la vie de la commune, n'hésitez pas à consulter le site internet.



<https://la-sure-en-chartreuse.fr/>

- Le mercredi 31 octobre 2018 **Soirée Halloween** à la salle des fêtes de Saint Julien de Ratz
- Le samedi 10 novembre 2018, **Formation à l'utilisation d'un défibrillateur** à la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette de 9h30 à 11h30
- Le dimanche 11 novembre 2018, **Cérémonies commémoratives de l'armistice du 11 novembre 1918** à 9h à Saint Julien de Ratz et à 9h30 à Pommiers la Placette
- Le vendredi 16 novembre 2018, **Assemblée Générale du Comité de Coordination, Sport, Culture, Loisirs (COCO)** à 20h30, salle du conseil de la mairie
- Le samedi 24 novembre 2018, **Festival Livre à vous** à la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette
- Le samedi 24 novembre 2018, **Troc' Livres** à la salle des fêtes de Saint Julien de Ratz
- Le dimanche 25 novembre 2018, **Diots et Marché de Noël de l'AFR** à la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette
- Le dimanche 2 décembre 2018, **Repas des Anciens de la commune** à la salle des fêtes de Saint Julien de Ratz
- Le mercredi 5 décembre 2018, **Arbre de Noël des enfants** à la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette
- Le mercredi 12 décembre 2018, **Goûter de Noël du Club Entraide Amitié** à la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette
- Le samedi 22 décembre 2018, **Fête de l'école** à la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette
- Le samedi 12 janvier 2019 **Soirée des Vœux de la municipalité** à la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette
- Le samedi 19 janvier 2019 **Matinée Boudins ACCA de Pommiers la Placette** à la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette
- Le samedi 26 janvier 2019 à **Soirée Jeux du CoCo** la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette
- Le dimanche 27 janvier 2019 **Concours de belote du Sou des écoles** à la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette
- Le samedi 9 février 2019, **Loto du comité des fêtes** à la salle des fêtes de Saint Julien de Ratz
- Le samedi 16 février 2019, **Troc 'Livres** à la salle des fêtes de Saint Julien de Ratz
- Le dimanche 3 mars 2019, **Matinée Diots et Caillettes ACCA de Saint Julien de Ratz** à la salle des fêtes de Saint Julien de Ratz
- Le vendredi 22 mars 2019 **Festival de Jazz de Voiron** à la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette

LES INFOS PRATIQUES



Téléphone : 04 76 56 31 20

Horaires d'ouverture

Lundi : 15h-17h
Mardi : 15h-17h
Mercredi : 15h-18h30
Jeudi : 15h-17h
Vendredi : 15h-19h



Permanence du Maire : le vendredi de 17h à 19h

Permanence des élus en charge de l'urbanisme : le mercredi sur rendez-vous de 17h à 18h30



Pour pouvoir voter en 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales **au plus tard le 31 décembre 2018**

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Toutefois il leur est vivement conseillé de venir le vérifier en mairie avant le 31 décembre. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin ;
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujéti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans ;
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujéti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées,
- Soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par www.service-public.fr pour les communes raccordées au dispositif.



Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

Monsieur Roger ROQUA domicilié 204 route du Col, Pommiers la Placette – décédé le 23/04/2018 à l'âge de 77 ans

Madame Marthe PORTZERT domiciliée 760 Route de Courbassière, Saint-Julien-de-Ratz – décédée le 28/04/2018 à l'âge de 83 ans

Madame Françoise GENEVE domiciliée 550 Route de Pallachères, Pommiers la Placette – décédée le 16/05/2018 à l'âge de 70 ans

Madame Marie-Madeleine COTTAVOZ domiciliée 215 Route du Saquet, Saint-Julien-de-Ratz – décédée le 28/05/2018 à l'âge de 85 ans

Madame Marie-Thérèse CENDRE domiciliée 22 Chemin du petit champ, Pommiers la Placette – décédée le 18/07/2018 à l'âge de 89 ans



Bienvenue à

Nathan, Marc, Yves TERMAT né le 13 mai 2018 à La Tronche – domicilié Route de l'Ancienne Église à Pommiers la Placette

Samuel, DEBROIZE KASSOVIC né le 20 juin 2018 à Grenoble – domicilié 792 route de la Sure à St Julien de Ratz

Charly, Billy, Jean CAVAILLE né le 23 septembre 2018 à Grenoble – domicilié 151 chemin des Côtes à Pommiers la Placette



Monsieur Thomas LOVEIKO et Mademoiselle Emmanuelle MENVIEL OLLINET mariés le 09 juin 2018

Monsieur Jérôme CARLONI et Mademoiselle Sophie GRAZIOTIN mariés le 23 juin 2018

Monsieur Pierrick BLAISE et Mademoiselle Siona HUXLEY mariés le 30 juin 2018

Vive les mariés !

Conception : Commission communication : Michel ALEX, Pascale BAUD, Fabrice BERNARD-GUELLE, Jean-Luc DELPHIN, Annie GENEVE, Roland GUILLAUD, Sophie LELEU, Virginie RIVIERE, Jean VEDEL - **Directrice de la publication :** Virginie RIVIERE **Impression :** EUROPRIM Grenoble – **Tirage :** 460 exemplaires